

## **Anne Hidalgo lance un plan de soutien à la vie associative**

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, a annoncé mardi, devant le Conseil de Paris, un ambitieux plan de soutien aux 65 000 associations parisiennes, qui prévoit la modernisation des Maisons des associations, une simplification des démarches et un accès facilité aux locaux.**

Anne Hidalgo a présenté mardi un plan ambitieux de soutien aux associations. « Véritable acteur de l'économie parisienne, le secteur associatif emploie à Paris 112 000 salariés, soit 8% de l'emploi privé local. Il compte aussi 660 000 bénévoles qui s'engagent sans compter pour leur cause. Les 65 000 associations présentes dans la capitale organisent chaque année des centaines des milliers de projets et d'événements, qui dynamisent les quartiers, créent du lien social et participent au rayonnement de notre ville », a salué la Maire de Paris.

« Cette vitalité toujours renouvelée – 5 000 associations se créent en moyenne chaque année dans la capitale –, la forte participation au Budget Participatif ou à la Nuit des Débats, démontrent que l'engagement citoyen est une valeur cardinale des Parisiens. C'est une fierté collective et la source d'une formidable vitalité, que la Ville se doit d'accompagner. C'est l'objet du plan de soutien présenté aujourd'hui », a souligné Anne Hidalgo.

### **➤ Les Maisons des associations (MDA) se modernisent**

« Pour prendre en compte les nouvelles formes d'engagement qui ont émergé (collectifs, conseils citoyens, junior associations...), et les besoins des associations, en constante évolution, Paris a décidé de moderniser les Maisons des Associations, qui deviennent les Maisons de la vie Associative et Citoyenne », a annoncé Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi.

D'une part, les horaires des Maisons seront élargis de 8h à 22h, tous les jours, dimanche compris, et leur accès ouvert à toutes les formes d'engagement. D'autre part, ces Maisons seront regroupées dans les arrondissements centraux – du 1<sup>er</sup> au 8<sup>e</sup> arrondissement – pour développer de nouvelles synergies et accroître la qualité des services proposés. La Ville créera 10 postes supplémentaires pour renforcer leurs équipes, qui seront ainsi davantage disponibles pour accompagner les associations et les habitants dans la réalisation de leurs projets.

Ces évolutions sont le fruit d'une concertation menée depuis l'été 2016 avec les mairies d'arrondissement, les groupes politiques du Conseil de Paris, les associations utilisatrices, et les agents de la Ville.

➤ **Démarches simplifiées et réduction des délais administratifs**

« Il se passe aujourd'hui 10 mois en moyenne, entre le moment où une association demande une subvention et celui où la subvention est votée par le Conseil de Paris. Cela peut être un frein dans la réalisation de certains projets et une perte d'énergie pour tout le monde. D'ici 2020, la Ville de Paris s'engage à réduire de 40% ce délai, qui sera ramené à 6 mois, tout en maintenant son très haut niveau d'investissement dans les associations (260 millions d'euros par an) », explique l'adjointe à la Maire.

Paris se donne également comme objectif de signer avec 50% des associations bénéficiaires de subventions des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) qui engagent la Ville pour une durée de 3 ans. « Ces conventions représentent un véritable filet de sécurité pour les acteurs associatifs : elles leur donnent de la visibilité à moyen terme et leur permettent de se projeter », souligne Pauline Véron. Un nouveau portail numérique dédié aux associations sera également ouvert sur paris.fr.

➤ **Un accès facilité à des locaux, de façon ponctuelle ou permanente**

L'accès à des locaux est souvent la préoccupation principale des associations. Paris veut là encore aider les associations à trouver d'autres lieux où se réunir ou pratiquer leurs activités, en plus des 5 500 m<sup>2</sup> de salles disponibles dans les Maisons de la vie associative et citoyenne et des salles des Mairies d'arrondissement fréquemment mises à disposition.

« Dès 2018, une plateforme numérique de réservation de locaux ponctuels sera lancée. Elle recensera l'ensemble des salles disponibles, dans les équipements municipaux, associatifs ou privés, qui peuvent être utilisées pour l'organisation de réunions associatives», annonce Pauline Véron.

Paris va également déployer « des kiosques citoyens » dans de nouveaux arrondissements, à l'image de ceux expérimentés depuis deux ans dans les 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>. « Dès cette année, des kiosques ouvriront dans le 5<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement, et les années suivantes dans les autres arrondissements volontaires », ajoute-t-elle.

« Avec ce plan très concret, mis en œuvre dès 2017, Paris veut faciliter la vie des associations et l'engagement des citoyens. Ces mesures vont donner de nouvelles facilités à toutes celles et tous ceux s'impliquent pour une cause et pour les autres», conclut l'adjointe.

**Contact presse** : Marion Fonteny / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61